

## **REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 3 Février 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de MALVEZIE, le samedi 3 février 2018, à 14 heures 00, sous la présidence de M. Daniel SARRAUTE, Maire.

**Etaient présents :** MM. SANS Stéphane, 1<sup>er</sup> adjoint, RENALIER Jean, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mmes. DAVID Isabelle, DEMIGUEL Véronique, PACHERE Christine, MM. GRAND Christian, MACHADO Antoine, PEREZ Patrick.

**Absent :** M. CORDIER André .

M. Patrick PEREZ a été désigné secrétaire de séance.

Après avoir fait procéder à la signature du registre des délibérations, M. le Maire entame les différentes questions à l'ordre du jour.

### **1) Présentation du Projet de Garage Communal**

La Municipalité, confrontée à des difficultés de stockage de l'ensemble de son matériel (tracteur, tondeuses, remorque, bétonnière, outillages divers, barrières, éclairages de fêtes, échelles, etc...), a entamé depuis deux ans une réflexion sur la construction d'un garage-atelier communal.

Plusieurs solutions ont été successivement envisagées (construction avec achat de terrain, achat d'un hangar dans le village).

Au terme du dernier Conseil Municipal du 26 décembre 2017, il avait été finalement décidé d'étudier la localisation de l'ouvrage à l'arrière de la salle des fêtes à l'angle des propriétés DESJARDINS et NICOLAU.

Ce projet qui se voudrait résoudre de manière fonctionnelle nos problèmes de stockage et fournir à notre employé un petit atelier, aurait pour principal avantage sa situation centrale dans le village à proximité immédiate de la Mairie et de la salle des Fêtes. Il permettrait ainsi de concentrer sur un même lieu nos principaux bâtiments communaux. A sa décharge, il entraînerait un réaménagement du terrain à l'arrière de la salle des fêtes avec notamment abattage d'arbres et implantation d'une allée d'accès au bâtiment.

Pour des raisons de coût, le Conseil Municipal ayant opté pour une construction à structure bois, une entreprise spécialisée dans ce type de construction a été une nouvelle fois consultée pour établir une étude.

Le bâtiment proposé à ossature bois d'une surface utile d'environ 78 m<sup>2</sup> a été présenté au Conseil Municipal par M. le Maire et M. SANS.

Après examen approfondi des plans dressés par Mme GARCIA, Architecte, grâce au travail préparatoire de M. Stéphane SANS, et étude d'un premier estimatif du montant des travaux établi par l'entreprise, le Conseil a débattu sur ce projet.

Compte-tenu de l'intérêt de ce dossier et des délais imposés par les dossiers de demande de subvention, après en avoir délibéré, le Conseil a ainsi décidé (par 8 voix pour et 1 abstention):

- d'approuver après quelques petites modifications le projet présenté par l'architecte,
- d'approuver l'estimatif et le plan de financement présentés,
- de lancer rapidement la procédure de demande de permis de construire,
- de lancer dans les mois prochains un marché à procédure adaptée et pour cela de diviser l'opération en différents lots qui donneront lieu à des consultations d'entreprise,
- d'envoyer rapidement les dossiers de demande d'aide auprès de la Sous-Préfecture (DETR) et du Conseil Départemental (Contrat de Territoire).

Le montant total des travaux étant estimé à ce jour à 85 807 € HT, un financement maximum sera demandé aux deux instances. La Commune devrait normalement compter sur une aide DETR de 40% et une aide du Conseil Départemental de 10%, ce qui lui laisserait en part communale 42 903,50 € HT à financer.

Si le dossier obtient tous les financements, les travaux devraient normalement être réalisés et terminés en 2018 et seront programmés au budget 2018. La part communale sera financée sur fonds propres.

## **2) Débat préparatoire du budget 2018**

Afin de préparer le vote du Budget 2018, M. le Maire a présenté au Conseil un tableau synthétique du budget communal. Ce tableau provisoire en attente de la réception en Mairie du montant officiel des dotations d'Etat 2018 et du vote des taux d'imposition, a permis d'établir une première simulation du futur budget notamment en ce qui concerne les investissements. Le budget définitif devrait être voté lors de la prochaine réunion.

## **3) Travaux réseaux d'eau potable**

M. le Maire et M. RENALIER ont ensuite dressé un rapide compte-rendu de la dernière Commission Territoriale CT14 du SMEA 31 qui s'est tenue à Aspet le 2 février. Au terme de cette réunion où a été présenté un budget prévisionnel de la CT14 pour l'année 2018, il apparaît que les travaux de réfection du réseau d'eau de notre commune sont confirmés et que les études de raccordement du hameau de Vignaut seront financées dès cette année. Grâce à l'aide du SMEA 31, le problème d'approvisionnement en eau de ce hameau est apparemment en voie d'être enfin résolu.

## **4) Restauration du Christ en Croix et de la statuette de Saint-Julien**

Afin d'optimiser les financements obtenus auprès de la Fondation du Patrimoine pour l'opération de restauration du Retable, un nouveau dossier de demande d'aide concernant le Christ en Croix et la statuette de Saint-Julien a été transmis à la Fondation. Les travaux de restauration de ces deux objets sacrés évalués à 4 140 € HT devraient finalement avoir un coût résiduel peu important pour la Commune.

## **5) Elections Législatives**

Suite à l'annulation du scrutin de juin 2017, les dates des nouvelles Elections Législatives ont été officiellement annoncées : ce sera les 11 et 18 mars prochains. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

## **6) Questions diverses**

### **TRAVAUX DIVERS**

La balustrade du balcon en fer forgé de l'appartement de M. FONTAINE présentant des signes de faiblesse, une entreprise sera rapidement consultée pour devis.

### **ACHATS DIVERS**

La Municipalité a procédé à la commande de gobelets en plastique réutilisables en remplacement des gobelets jetables.

L'unité centrale de l'ancien ordinateur du secrétariat de Mairie devra prochainement être remplacée.

La séance est levée à 17h00.

Le Maire  
**D. SARRAUTE**

**Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,      Le 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,      Les Conseillers Municipaux**